SAINTE-THÉRÈSE
Ville d'arts, de culture et de savoir

Avis public – Dérogation mineure

Je donne avis aux citoyens intéressés que lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le lundi 2 décembre 2024 à 19 h 30 en la salle des délibérations du conseil municipal, 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse une (1) demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme sera entendue à savoir :

Dérogation 2024-00201

Immeuble : Lot 1 906 132, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un immeuble situé au 182, rue Saint-Charles.

Nature : Régulariser la marge de recul du garage par rapport à la ligne de terrain

Effet : Une décision favorable du conseil municipal aura pour effet de :

- Permettre le maintien du garage à une distance de 0.73 m de la ligne de propriété plutôt qu'à une distance de un mètre imposé par le règlement 1200 N.S.

: Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du mois d'octobre 2024 et a fait l'objet d'une recommandation favorable relativement à l'octroi possible et éventuelle de dérogations mineures.

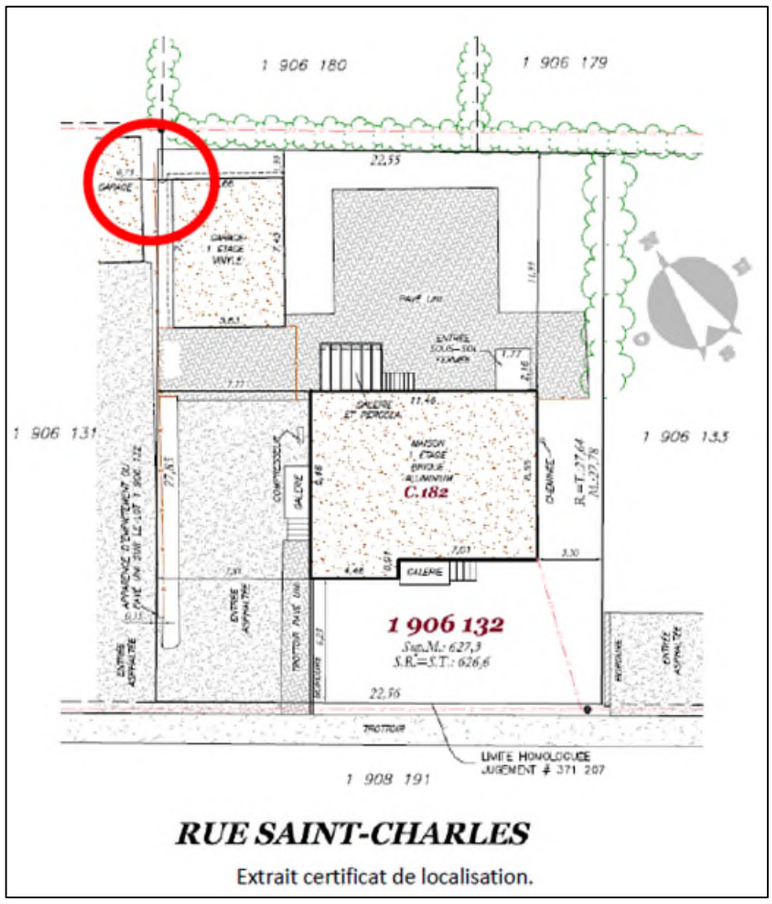

Extrait certificat de localisation.

DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE, ce 15 novembre 2024

Me Camille Plamondon
Greffière

Avis numéro 2024-72